

Note de présentation

BUDGETS PRIMITIFS 2024



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation **brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les budgets primitifs présentés respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Ils constituent le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Ils doivent être votés par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, la présidente de la communauté de communes, en tant qu'ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ces budgets sont réalisés sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 15 février 2024. Ils ont été établis avec la volonté :

- Prudence dans les ressources, notamment sur les dotations de l'État
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sont malgré tout impactées la dépense exceptionnelle liée aux coûts relatifs au déménagement de la crèche dans un bâtiment modulaire le temps des travaux afin de maintenir l'accueil des enfants (+ 251 500 €).
- Mutualiser les ressources et services afin d'améliorer l'efficacité et réduire les coûts des services.
- Maintenir la stabilité des services publics en ne répercutant que de manière minime les hausses importantes affectant le coût réel des services aux usagers.
- Porter des investissements forts et structurants pour le territoire

BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé de voter le budget principal en suréquilibre de + 1 977 699,85 €

I. Rappel de toutes les compétences assurées par la collectivité

La communauté de communes assure au quotidien un certain nombre de services aux habitants du Tonnerrois, c'est ce qui est appelé les « *compétences* » exercées par la CCLTB :

- Petite enfance :
 - o Crèche l'Îlot Bambins (crèche de 0 à 6 ans),
 - o Relai Petite Enfance (RPE),
 - o Soutien à la Maison d'Assistants Maternels (MAM) de Perrigny/A.,
- Enfance – Jeunesse :
 - o 6 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les activités périscolaires, les activités extrascolaires, le CLAS,
 - o 10 sites de restauration scolaire,
 - o Prévention jeunesse
- Scolaire :
 - o Moyens pédagogiques,
 - o Infrastructures et bâtiments (19 bâtiments pour les 14 écoles du primaire),
 - o Equipements numériques,
 - o Transports scolaires,
- Services à la personne :
 - o Plateau santé,
 - o Contrat Local de Santé (CLS),
 - o Mobilité,
 - o 2 agences France Services avec chacune une annexe (Tanlay et Ravières),
 - o 1 agence postale intercommunale
 - o 1 conseiller numérique,
- Aire d'accueil des gens du voyage,
- Culture et Sport :
 - o 2 antennes du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de musique et de danse (Tonnerre et Ancy-Le-Franc) et future cité éducative et artistique,
 - o Divers Orchestres à l'école,
 - o Contrat Local d'Education Artistique (CLEA),
 - o Ecole Multi-Sports (EMS),
 - o Raid Armançon Découverte (RAD),
 - o Projet *Terre de Jeux 2024*,
 - o Soutien aux associations,

- Environnement :
 - o Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),
- Attractivité économique :
 - o Appui à l'installation d'entrepreneurs,
 - o Développement du Très-Haut Débit,
 - o Soutien à l'immobilier d'entreprises
 - o Zone d'activité Vauplaine (Tonnerre),
- Tourisme :
 - o Développement touristique,
 - o Financement de la SPL Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois,
- Aménagement du territoire :
 - o Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi),
 - o Fonds façade (aide aux particuliers),
 - o Fonds « petit patrimoine non classé » (aide aux communes),
 - o Instruction de documents d'urbanisme,
 - o Gestions patrimoniale et technique de 33 bâtiments (y compris les écoles) et entretien.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Pour notre collectivité, les dépenses de fonctionnement, sont principalement constituées des salaires des agents assurant le service public quotidien (*au total 127 personnes, dont 7 personnes imputées sur le budget annexe des Ordures Ménagères*) auprès de la population du Tonnerrois, l'entretien et la consommation des bâtiments de la collectivité et des bâtiments dont elle a la gestion directe (soit 33 bâtiments dont 19 bâtiments pour 14 écoles), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Ainsi, pour 2024, **le total des dépenses de fonctionnement est estimé à hauteur de 8 723 880,86 € TTC.**

Pour financer ces dépenses, les recettes de notre collectivité sont constituées des impôts et taxes payés par les habitants du territoire, des dotations de l'Etat, des subventions ou participations, des recettes dites d'exploitations (*elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme par exemple cantine, centres de loisirs...*).

Pour 2024, le total des recettes de fonctionnement est estimé à hauteur de 10 701 580,71 € TTC.

Total des dépenses de fonctionnement estimées pour 2024	8 723 880,86 €
Total des recettes de fonctionnement estimées pour 2024	10 701 580,71 €
Budget Principal présenté excédentaire 2024	+ 1 977 699,85 €

b) les dépenses et recettes de fonctionnement

Prévisionnel des Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget prévisionnel 2024
011	Charges à Caractère Général	1 698 119,00 €
012	Charges de personnel	4 740 000,00 €
014	Atténuations de Produits	1 094 866,00 €
65	Autres charges de gestion courante	674 671,83 €
66	Charges financières	33 104,68 €
67	Charges exceptionnelles	22 651,35 €
68	Dotations aux provisions	136,00 €
042	Opération d'ordre entre section	460 468,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 723 880,86 €

Prévisionnel des Recettes de Fonctionnement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget prévisionnel 2024
002	Résultat antérieur positif	2 372 531,51 €
013	Atténuation de charges	28 250,00 €
70	Vente prestations de services	834 030,00 €
73	Impôts et Taxes	4 775 420,00 €
74	Dotations et participations	2 370 539,00 €
75	Autres produits de gestion courante	148 625,20 €
76	Produits financiers	5 135,00 €
77	Produits exceptionnels	310,00 €
78	Reprise sur provisions	1 400,00 €
042	Opération d'ordre entre section	165 340,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 701 580,71 €

Ainsi, la collectivité maintient en 2024 un résultat excédentaire, grâce à ces résultats antérieurs excédentaires.

Cependant, l'exercice 2024 fait apparaître des dépenses réelles supérieures aux dépenses réelles avec un déficit de 107 703,66 € qui correspond à peu de chose près au reste à charge liée à l'accueil de la crèche dans un bâtiment modulaire le temps des travaux du bâtiment (97 521,00 € correspondant à la location du bâtiment modulaire et les couts associés (travaux de raccordements et repas confectionnés par le Centre Hospitalier de Tonnerre).

Ainsi, les dépenses de la collectivité sont principalement composées de deux postes importants :

➤ La masse salariale,

Les salaires représentent 57 % des dépenses totales de fonctionnement de la collectivité. C'est le plus gros poste de dépense.

Il s'explique par la qualité et le nombre des services rendus à la population.

En particulier, tous les services publics liés aux enfants, le scolaire, crèche, cantine, accueil de loisirs qui demandent des taux d'encadrement des enfants obligatoires et importants.

➤ Les charges à caractère général

Ce sont toutes les dépenses destinées à assurer les services de la collectivité.

Ces charges ont été prévues de façon à les réduire par rapport à 2023, hors coûts liés à la crèche provisoire.

Les charges les plus importantes sont :

- Achat de prestations de services (pour 401 800 €) : ce sont par exemple, le coût, les sorties et animations à destination des enfants dans les centres de loisirs, l'achat des repas pour les cantines, les entrées à la piscine, etc. Ces achats sont liés aux prestations liées à la compétence scolaire, enfance et jeunesse.
- L'énergie, qui malgré une baisse des tarifs de fourniture prévue en 2024 restent à des niveaux particulièrement élevés.
- Le coût du transport collectif scolaire qui devra faire l'objet de rationalisation plus importantes pour absorber la hausse des tarifs
- La maintenance et les assurances des bâtiments,
- Les fournitures scolaires.
- Exceptionnellement cette année, les locations immobilières avec la location du bâtiment modulaire à usage de crèche pendant la durée des travaux pour 221 000 €.

En parallèle, les recettes de fonctionnement de la collectivité sont principalement composées de :

➤ Impôts et taxes

Les 52 communes composants la communauté de communes ont choisi en 2016 de passer en fiscalité professionnelle unique.

Ce qui veut dire, qu'aujourd'hui, les ressources fiscales de la collectivité sont composées de :

- De la fiscalité dite « directe » :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB),
 - Taxe d'Habitation (TH) aujourd'hui uniquement sur les résidences secondaires et logements vacants,
- De la fiscalité directe provenant de l'activité économique :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)*,
 - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),
 - Les IFER perçues sont partagées à 50/50 avec la commune d'implantation de l'équipement,
 - Taxe sur les Surfaces Commerciale (TASCOM)

*La suppression de la CVAE est compensée par une part du produit de TVA

- Les autres recettes fiscales
 - o Taxe sur les pylônes électriques,
 - o Taxe de séjour : elle est reversée en totalité à la SPL « OT Chablis, Cure, Yonne & Tonnerrois » pour le financement des investissements touristiques du territoire et au Département,
 - o GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), également reversée en totalité aux trois syndicats de rivières :
 - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA),
 - Syndicat du Bassin du Serein (SBS),
 - EPAGE SEQUANA (pour le bassin versant de la Seine).

Depuis 2016, la collectivité connaît une évolution du produit de fiscalité atone.

Par mesure de prudence, la collectivité prévoit pour 2024, une légère baisse du produit des impôts et taxe due notamment à la réduction importante de la TASCOM en 2023.

L'augmentation des impôts directs locaux s'explique par l'augmentation des bases de taxes foncières (indexée sur l'inflation).

La collectivité ne propose aucune augmentation des taux en 2024.

➤ Les dotations versées par l'Etat

Les dotations de l'Etat ont également été en baisse constante ces dernières années.

Par mesure de prudence, la collectivité, a estimé une baisse du montant de dotation perçue de la part de l'Etat en 2024, par rapport à celui perçu l'année dernière notamment en raison d'une dotation exceptionnelle perçue en 2023 mais non reconduite.

III. L'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets portés par la collectivité à moyen ou long terme.

Pour financer les investissements, la collectivité peut utiliser l'excédent de fonctionnement, faire des emprunts, demander et percevoir des subventions.

b) Les dépenses et recettes d'investissement

Prévisionnel des dépenses d'investissement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget Prévisionnel 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	272 200,20 €
20	Immobilisations incorporelles avec RAR* (*reste à réaliser)	270 166,80 €
204	Subventions d'équipements versées avec RAR	232 931,20 €
21	Immobilisations corporelles avec RAR	4 989 366,37 €
23	Immobilisations en cours avec RAR	149 545,25 €
040	Opération d'ordre entre section	165 340,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 079 549,82 €

Prévisionnel des recettes d'investissement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget Prévisionnel 2023
001	Résultat antérieur positif	997 049,10 €
10	Dotations Fonds divers avec RAR* (*reste à réaliser)	790 117,54 €
13	Subventions d'équipements avec RAR	3 247 778,01 €
16	Emprunts et dettes assimilés avec RAR	1 000,00 €
23	Immobilisations en cours	163 015,17 €
27	Autres immobilisations financières	10 122,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	410 000,00 €
040	Opération d'ordre entre section	460 468,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 079 549,82 €

En 2023, la section d'investissement présentait un solde positif de + 997 049,10 €.

Cet excédent reporté sur l'investissement 2024, permet de financer l'ensemble des investissements, sans recours à un virement de la section de fonctionnement.

c) Les principaux investissements prévus en 2024

- La Cité Éducative et Artistique : le projet structurant le plus important porté par la collectivité dont, en fonction du planning des travaux, la part la plus importante du coût devrait être supportée sur le budget 2023,
- La réhabilitation et la réhabilitation du pôle Petite Enfance « L'ilôt Bambins »,
- La rénovation de l'éclairage de zone d'activité,
- Des études préalables, préfiguratrices des investissements à venir :
 - faisabilité restauration scolaire
 - faisabilité d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
 - diagnostics énergétiques des bâtiments scolaires
 - d'extension et réhabilitation de la Crèche intercommunale

En parallèle, la communauté de communes va également avoir recours :

- Accompagnement d'un cabinet pour la révision générale des attributions de compensation
- Accompagnement par l'ATD sur le transfert compétence eau et assainissement

IV. Etat de la dette

Il n'est pas prévu de mobiliser d'emprunt en 2024.

L'encours de dette détenu par la collectivité au 31 décembre 2024 sera de 2 594 499 € (y compris l'emprunt de 1,5 M€, ce qui représente une dette par habitant de 164,29 € (*niveau inférieur à la moyenne des collectivités de même strate*)).

En 2023, le montant total du capital remboursé sera 271 200,20 € et le montant total des intérêts de la dette remboursé sera de 33 104,68 €.

BUDGET ANNEXE

« Ordures Ménagères »

Il est proposé de voter le budget annexe OM en équilibre

Un budget annexe est forcément voté à l'équilibre.

Il n'est pas autorisé de voter un budget annexe déficitaire ou en suréquilibre.

I. Rappel du service assuré dans le cadre du budget annexe « OM »

La communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne exerce la compétence collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire, porté par un budget dit « annexe ».

La collectivité met à disposition de ses administrés les services nécessaires pour effectuer la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers dans les conditions préconisées par la loi.

Aussi, elle a confié la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables, emballages et papier à un prestataire extérieur. Elle a à sa charge la maintenance des bacs pucés et la fourniture de sacs (jaunes et bordeaux).

La collecte du verre est réalisée en points d'apport volontaire sur les 52 communes. L'entretien des sites est assuré par le service.

La collectivité assure également la gestion et l'exploitation de 3 déchèteries (Tonnerre, Ancy-Le-Franc et Rugny) et une installation de stockages des déchets inertes (IDSI) à Ancy-Le-Franc depuis le 1^{er} janvier 2024 et la fermeture de l'ISDI de St-Martin-Sur-Armançon.

Elle réalise, au travers de différentes animations et actions de communication, la sensibilisation aux gestes de tri et la promotion du compostage auprès des habitants.

II. La section de fonctionnement

Prévisionnel des dépenses de fonctionnement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget Prévisionnel 2024
011	Charges à Caractère Général	2 192 860,00 €
012	Charges de personnel	378 170,76 €
022	Dépenses imprévues	99 318,80 €
65	Autres charges de gestion courante	23 710,00 €
66	Charges financières	800,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €
68	Dotations aux provisions	4 500,00 €
042	Opération d'ordre entre section	76 367,00 €
023	Virement à la section d'investissement	389 035,46 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 184 762,02 €

Prévisionnel des recettes de fonctionnement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget Prévisionnel 2024
002	Résultat antérieur positif	915 111,92 €
70	Vente prestation de service	1 908 000,00 €
74	Dotation et participations	334 519,10 €
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €
042	Opération d'ordre entre section	25 131,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 184 762,02 €

- Concernant les dépenses de fonctionnement, la principale charge est le coût de la sous-traitance :

Il s'agit du coût des prestataires assurant le service de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et recyclables, la collecte en point d'apport volontaire pour le verre, la prestation au centre de tri, le traitement des déchets ménagers au centre d'enfouissement, l'évacuation des bennes des déchèteries, l'enlèvement et le traitement des produits dangereux déposés en déchèterie. Il est prévu que ces dépenses augmentent de manière importante par rapport à 2023 du fait du renouvellement des marchés au 1^{er} janvier 2024.

- Pour assurer le service, la principale ressource provient de la vente du service aux usagers, c'est-à-dire le produit de la redevance incitative instaurée depuis 2015 sur tout le territoire de la CCLTB, cela représente 77 % du total des recettes de fonctionnement.

La section d'investissement

Prévisionnel des dépenses d'investissement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget Prévisionnel 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	14 300,00 €
20	Immobilisations incorporelles avec RAR	68 130,00 €
21	Immobilisations corporelles avec RAR	1 486 920,48 €
040	Opération d'ordre entre section	25 131,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 594 481,48 €

Prévisionnel des recettes d'investissement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget Prévisionnel 2024
001	Résultat antérieur positif	490 604,02 €
10	Dotation Fonds divers avec RAR	229 646,00 €
13	Subventions d'équipements avec RAR	408 829,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	389 035,46 €
040	Opération d'ordre entre section	76 367,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 594 481,48 €

Les principaux investissements prévus en 2024 sont :

- Des travaux d'optimisation et de mises aux normes des trois déchèteries,
- La maîtrise d'œuvre pour l'implantation d'une déchèterie satellite,
- La re-végétalisation d'un ISDI,
- L'étude et la mise en place de deux stations de pré-compostage,
- L'acquisition d'abris composteurs pour l'habitat collectif.
- L'achat de composteurs individuels pour la mise à disposition gratuite.

Ces investissements sont possibles, grâce à l'excédent des années antérieures, des subventions, et d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

III. Etat de la dette

L'encours de la dette sera de 51 980 € en 2024.

Le montant du capital remboursé sera de 14 301 € pour l'année et les intérêts de 800 €.

Le budget annexe OM est faiblement endetté.

Aucun nouvel emprunt n'est prévu sur ce budget pour l'année 2024.

BUDGET ANNEXE

« ZAC »

Il est proposé de voter le budget annexe ZAC en équilibre

Un budget annexe est forcément voté à l'équilibre.

Il n'est pas autorisé de voter un budget annexe déficitaire ou en suréquilibre.

I. Rappel du service assuré par le budget annexe ZAC

Ce budget annexe porte la gestion et les investissements de la Zone d'Activité appelée « Actipôle » à Tonnerre.

II. La section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget prévisionnel 2024
011	Charges à Caractère Général	120 011,00 €
66	Charges financières	243,00 €
042	Opération d'ordre entre section	419 413,51 €
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		569 667,51 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget prévisionnel 2024
70	Vente de produit fabriqués, prestation de service	92 400,00 €
74	Dotation et participations	100 000,00 €
042	Opération d'ordre entre section (variation des stocks)	377 267,51 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		569 667,51 €

Pour des raisons purement comptables, les dépenses dites traditionnellement « d'investissement » sont comptabilisées, sur ce budget annexe, en fonctionnement.

Aussi, les principales dépenses prévues en fonctionnement pour l'année 2024 sur ce budget sont :

- De l'éclairage de la zone,
- La remise en état de la pompe de relevage,
- La création d'une voirie secondaire.
- Les raccordements en eau et électricité

Ces projets sont financés grâce à la vente de 3 terrains sur la zone et d'un virement de la section de fonctionnement du Budget Principal à hauteur de 100 000 €, qui permet d'équilibrer ce budget annexe.

III. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget prévisionnel 2024
001	Résultat antérieur négatif	407 652,79 €
16	Emprunts et dettes assimilés	11 761,00 €
040	Opération d'ordre entre section	377 267,51 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		796 681,30 €

Les recettes d'investissement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget prévisionnel 2024
16	Emprunts et dettes assimilés avec RAR	347 267,79 €
21	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €
040	Opération d'ordre entre section	419 413,51 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		796 681,30 €

L'emprunt sur ce budget sera totalement remboursé au 31/12/2024.

BUDGET ANNEXE « PEPINIÈRE »

Il est proposé de voter le budget annexe Pépinière en équilibre

Un budget annexe est forcément voté à l'équilibre.

Il n'est pas autorisé de voter un budget annexe déficitaire ou en suréquilibre.

I. Rappel du service assuré par ce budget annexe

La gestion des espaces de bureaux dédiés au tertiaire au sein du Sémaphore (*location de bureaux, de salles de réunion, le coworking, location de matériels informatique pour les formations...*).

II. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget Prévisionnel 2024
011	Charges à Caractère Général	32 970,00 €
012	Charges de personnel	8 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €
66	Charges financières	5 181,00 €
68	Dotations aux prov (semi-budgétaires)	45,00 €
042	Opération d'ordre entre section	47 022,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		93 768,00 €

Recette de fonctionnement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget Prévisionnel 2024
70	Vente prestation de services	13 894,00 €
74	Dotations et participations	33 900,00 €
75	Autres produits gestion courante	30 000,00 €
042	Opération d'ordre entre section	15 974,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		93 768,00 €

Les principales dépenses « charges à caractères générales » concernent le poste « électricité », les charges locatives de copropriété, les frais de télécommunication et la taxe foncière.

Les principales ressources proviennent des loyers perçus, des remboursements de charges par les locataires et un virement de la section de fonctionnement du budget principal à hauteur de 33 900 €, permettant d'équilibrer le budget.

III. La section d'investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre comptable	Libellé	Budget Prévisionnel 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	31 605,00 €
21	Immobilisations corporelles avec RAR	2 838,83 €
040	Opération d'ordre entre section	15 974,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		50 417,83 €

Recettes d'investissement		
Chapitre Comptable	Libellé	Budget prévisionnel 2024
001	Résultat antérieur positif	3 395,83 €
040	Opération d'ordre entre section	47 022,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		50 417,83 €

Aucun investissement n'est prévu sur le budget annexe pépinière pour l'année 2024.
 L'encours de la dette pour l'exercice 2024 sera de 36 786 €.